

CENTRE DE RENCONTRES ET D'ANIMATIONS – LE LOCAL –

REGLEMENT

Directives

L'objectif du Local est d'offrir :

- Un lieu d'accueil encadré par des professionnels.les
- Des activités socioculturelles réfléchies et organisées par et pour les jeunes

Les missions du Local sont :

- De renforcer la promotion de la citoyenneté
- De contribuer à la vie socioculturelle locale
- De favoriser le vivre ensemble
- De valoriser les compétences individuelles et collectives par la réalisation de projets
- D'assurer une mission de prévention auprès de la jeunesse

Le Local fonctionne sur le concept de la libre-adhésion gratuite. Il est géré par des professionnels.les de l'animation socioculturelle employés.es par l'arpeje.

1. Inscription et organisation

1.1 Usagers.ères

La fréquentation du Local est destinée aux jeunes de la région de 12 à 18 ans.

1.2 Inscription

L'inscription se fait via le formulaire (3.2 Informations personnelles) en fin de règlement, il est à compléter et à remettre à l'équipe d'animation.

1.3 Inscription aux activités ponctuelles

Certaines activités proposées par le Local demandent une inscription ou un accord parental. L'équipe d'animation informe les intéressés.es de la marche à suivre. L'inscription est à rendre dûment remplie avant le début de l'activité.

1.4 Tarifs

L'accès au Local est gratuit. Cependant, certaines activités peuvent demander une participation financière.

1.5 Horaires du Local

Mardi 15h30 – 18h30

Mercredi 14h00 – 18h30

Jeudi 15h30 – 19h00

Vendredi 15h30 – 19h30

Samedi 14h00 – 19h00

Ces horaires sont valables toute l'année.

Les fermetures sont affichées au Local et annoncées sur les réseaux arpeje.

1.6 Présence au Local

Les jeunes fréquentent Le Local sous la forme d'accueil libre. Ils ont cependant l'obligation d'indiquer leur présence, sur le listing mis à leur disposition à leur arrivée au Local.

La fréquentation étant sous le régime de libre-adhésion, aucun contrôle n'est effectué par l'équipe d'animation, sauf lors d'activités sur inscription.

2. Responsabilités et règles internes

2.1 Appareils électroniques

En cas d'abus d'utilisation d'un appareil électronique, ou si l'équipe d'animation le juge nécessaire (notamment en cas de contenu à caractère sexuel, pornographique, violent ou de harcèlement), l'équipe se réserve le droit de le confisquer pour un temps défini.

Les représentants légaux seront également informés par l'équipe d'animation.

2.2 Consommation de tabac, d'alcool et/ou de drogue

Fumer à l'intérieur du Local est strictement interdit. Toutes cigarettes vues par l'équipe d'animation à l'intérieur du local seront confisquées.

La consommation d'alcool et/ou de drogue est formellement interdite. Les animateurs.trices confisqueront systématiquement tout produit trouvé au Local, et dans ses alentours, et prendront les mesures nécessaires.

Venir au Local après avoir consommé de l'alcool et/ou de la drogue est strictement interdit. En cas de non-respect, les animateurs.trices prendront les mesures qui s'imposent.

2.3 Affaires personnelles

Le Local décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.

3. Charte et informations

3.1 Charte

En venant au Local je m'engage à :

- Respecter toute personne qui fréquente le lieu (jeunes, animateurs, moniteurs, participants aux activités, visiteurs, etc.) ;
- Respecter la différence de chacun.e (aucune distinction d'aucune sorte ne sera tolérée) ;
- Respecter les lieux et les alentours immédiats (déchets, son, attitude, consommation) ;
- Respecter le matériel ;
- Contribuer à une bonne ambiance et promouvoir de manière positive le Local et tout ce qui s'y déroule ;
- Toute consommation de produits illicites est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur immédiat du Local ;
- L'accès au Local est interdit si le jeune est sous l'effet, soupçonné ou avéré, de toute substance (drogue, alcool...).

En cas de non-respect de l'un des précédents points, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclusion, temporaire ou définitive.

Toute sanction, et tout constat d'infraction à l'un des points précités, sera immédiatement communiqué aux représentant légaux.

3.2 Informations personnelles

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Adresse _____ CP/Ville _____

Portable +41 7 _____

Mon.Ma représentant.e légal.e

Nom _____ Prénom _____

Portable +41 7 _____

Les données collectées sont utilisées à des fins statistiques et ne seront pas diffusées.

3.2.1 Droit d'image (entourer ce qui convient)

Par ma signature, j'accepte que mon enfant soit photographié/filmé dans le cadre des activités du Local. Ces images/vidéos peuvent être utilisées pour la promotion des activités du Local.

Oui

Non

3.2.2 Numéro de téléphone

Par ma signature, j'autorise l'utilisation du numéro de portable de mon enfant dans le cadre de groupes WhatsApp, gérés par l'équipe d'animation.

Oui

Non

3.2.3 Assurance, accident et maladie

Les jeunes doivent obligatoirement être assurés par leur représentant.e légal.e en cas de maladie et d'accident.

Une assurance à responsabilité civile (RC) privée est demandée en cas de dégâts causés par le jeune.

Le personnel du Local peut refuser l'accueil d'un jeune s'il estime que son état de santé ne lui permet pas de fréquenter la collectivité. En cas d'urgence, le/la représentant.e légal.e délègue au personnel du Local, la compétence de faire appel à tout moyen jugé pertinent, afin que la prise en charge de leur enfant soit réalisée dans les meilleures conditions de sécurité.

Tout accident conséquent survenant pendant que le jeune est placé sous la responsabilité du personnel du centre de jeunes fera l'objet d'un rapport d'accident. Ce document sera remis sur demande au/à la représentant.e légal.e, qui l'adressera si nécessaire à l'assurance accident de son enfant.

Date _____ Signature _____

Date _____ Représentant.e _____

3.3 Contacts

centre.jeunes@arpeje.ch / Demetrio Varela 079 942 74 06 / Mélanie Ogi 079 717 85 32